MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
De l'enseignement
et de la recherche

DECISION DE PROLONGATION DE L'AGREMENT DE 19 RESEAUX MIXTES TECHNOLOGIQUES

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D. 800-3 et D. 800-5,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant approbation du cahier des charges des réseaux mixtes technologiques (RMT),

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant approbation des programmes de développement agricoles et rural des réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à proposition de 2018,

Vu les décisions d'agrément des réseaux mixtes technologiques prises en date du 4 décembre 2019,

Le directeur général

décide

Art.1er. – L'agrément des RMT suivants est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025 :

- AFORCE « Adaptation des forêts au changement climatique » porté par CNPF-IDF

- AL-CHIMIE « Contaminations chimiques de la chaine alimentaire » porté par ACTA

- BIOREG « Biodiversité pour la régulation naturelle des bioagresseurs » porté par ASTREDHOR

- BOUCLAGE « Recyclage, fertilisation et impacts environnementaux » porté par ACTA

- CACP « Chaines alimentaires courtes de proximité pour une alimentation durable » porté par FRCIVAM Bretagne

- FFVT « Filières fromagères valorisant leur terroir » porté par CNAOL

- FILARMONI « Economie des filières alimentaires » porté par IFIP

- MAELE « Macro-Elevage-Environnement » porté par IFIP

- SDMAA « Data Science et Modélisation pour l'agriculture et l'agroalimentaire » porté par ACTA

- SOLS ET TERRITOIRES « Connaissance spatialisée des sols et multifonctionnalité, valorisation des bases de données pour les acteurs des territoires » porté par CRA Grand Est

- SPICEE « Structurer et produire l'innovation dans les systèmes ayant des cultures et de l'élevage ensemble » porté par IDELE

- TRAVAIL EN AGRICULTURE « Accompagnement des actifs vers des métiers plus viables, durable socialement conciliant bien être des travailleurs et capacité à se transformer » porté par IDELE

- QUADIFERM « Qualité des produits distillés et fermentés » porté par IFV

- PROPACK Food « Emballages durables, économie circulaire et gaspillage alimentaire » porté par LNE

- PROT&IN « Diversification de l'offre en produits alimentaires assistée par le développement de modes innovants de production et de transformation des protéines pour satisfaire les besoins sociétaux » porté par ADIV

- ECOVAL « Optimisation de la gestion des ressources, évolution des modèles de production et distribution, attentes et comportements des consommateurs » porté par ITERG

- ECOFLUIDES « Efficience et flexibilité en énergie et en eau des entreprises alimentaires » porté par CRITT agroalimentaire PACA

- QUALIMA « Maîtrise de la qualité microbiologique des aliments » porté par Aérial

- TRANSFOBIO « Evaluer et optimiser la qualité des produits bio transformés » porté par CRITT agro-alimentaire PACA

Art.2. – La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Paris le 3 juin 2024

Pour le Ministre de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche



Benoît BONAIMÉ